

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010702 – MDE 28/009/01

Informations complémentaires sur l'AU 273/01 (MDE 28/008/01 du 25 octobre 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE « DISPARITION » / CRAINTES DE TORTURE

ALGÉRIE **Nacer Hamani**

Londres, le 29 octobre 2001

Nacer Hamani a été remis en liberté dans la soirée du 27 octobre.

Des policiers l'ont conduit dans un hôtel d'Alger, où ils l'ont maintenu sous surveillance. Le lendemain, ils l'ont emmené à l'aéroport de la ville et il a pris un vol à destination d'Annaba, où vivent certains membres de sa famille. Il n'est pas entré en contact avec son avocat et il ne parle apparemment à personne.

Nacer Hamani avait été expulsé vers l'Algérie par les autorités françaises le 16 octobre et arrêté à son arrivée dans ce pays.

Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*